

COMPTE ADMINISTRATIF 2023
Syndicat mixte Bugey Côtière Plaine de l'Ain

	Prévisions	Réalizations	Crédit disponible
Dépenses de fonctionnement	265 435,00	205 945,09	59 489,91
Chapitre 011	63 050,00	33 107,06	34 942,94
60622 Achats non stockés de carburants	1 200,00	1 006,35	193,65
6064 Fournitures administratives	700,00	145,69	554,31
6068 Autres matières et fournitures	300,00	0	300,00
611 Contrats de prestations de services	0	576,00	-576,00
6132 Locations immobilières	4 000,00	4 000,00	0
6135 Locations mobilières	12 700,00	13 469,37	-769,37
61551 Matériel roulant	0	609,30	-609,30
61558 Autres biens mobiliers	300,00	70,00	230,00
6156 Maintenance	3 000,00	1 893,21	1 106,79
6161 Assurance	2 200,00	2 154,94	45,06
617 Etudes et recherches	11 500,00	0	11 500,00
6182 Documentations générales et techniques	2 850,00	2 753,84	96,16
6184 Versement à des organismes de formation	2 000,00	978,00	1 022,00
6185 Frais de colloques et séminaires	3 500,00	339,84	3 160,16
6188 Autres frais divers	300,00	0	300,00
6226 Honoraires	11 000,00	1 200,00	9 800,00
6231 Annonces et insertions	1 000,00	896,04	103,96
6236 Catalogues et imprimés	1 000,00	609,40	390,60
6251 Voyages et déplacements	1 000,00	330,08	669,92
6257 Réceptions	2 000,00	1 283,22	716,78
6261 Frais d'affranchissement	1 000,00	18,53	981,47
6262 Frais de télécommunications	1 500,00	773,25	726,75
Chapitre 012	126 930,00	118 256,07	8 673,93
6332 FNAL	60,00	59,34	0,66
6336 CGFPT/CNFPT	1 100,00	1 021,58	78,42
64111 Rémunérations du personnel	85 000,00	81 898,47	3 101,53
6417 Rémunérations des apprentis	6 000,00	0	6 000,00
6451 URSSAF	9 000,00	9 076,70	-76,70
6453 Caisses de retraites	18 600,00	19 006,48	-406,48
6455 Cotisations pour assurance du personnel	5 000,00	5 747,74	-747,74
6475 Médecine du travail	160,00	160,00	0,00
6478 Autres charges sociales diverses	810,00	997,76	-187,76
6488 Autres charges de personnel	1 200,00	288,00	912,00
Chapitre 65	20 505,00	16 560,57	3 944,43
6531 Indemnités du Président	9 000,00	8 625,22	374,78
6533 Cotisations de retraite	400,00	420,26	-20,26
6541 Créances admises en non-valeur	100,00	0	100,00
65548 Autres contributions	11 000,00	7 514,11	3 485,89
65888 Autres	5,00	0,98	4,02
	Prévisions	Réalizations	Crédit disponible

Chapitre 67	100,00	0	100,00
6718 Autres charges exceptionnelles	100,00	0	100,00
Chapitre 68	38 212,00	38 021,39	190,61
6811 Dotations amortissements et provisions	38 112,00	38 021,39	0
6817 Dotations aux provisions pour dépréciation des actifs circulants	100,00	0	100,00
022	11 638,00	0,00	11 638,00
022 Dépenses imprévues	11 638,00	0,00	11 638,00
023	5 000,00	0,00	0,00
023 Virement à la section d'investissement	5 000,00	0,00	0,00
Recettes de fonctionnement	265 435,00	235 007,68 €	
Chapitre 64	500,00	580,00	
6479 Remboursements sur autres charges sociales	500,00	580,00	
Chapitre 74	208 467,00	210 973,23	
74751 Groupements de collectivités	17 400,00	18 232,43	
74758 Autres groupements	189 467,00	191 097,40	
	1 600,00	1 643,40	
Chapitre 75	0,00	3,45	
7588 Produits divers de gestion courante	0,00	3,45	
Chapitre 77	23 451,00	23 451,00	
777 Subventions d'investissement transférées au compte de résultat	23 451,00	23 451,00	
7788 Produits exceptionnels divers	,00		
Résultat	,00		
Report résultat 2022 excédentaire	33 017,00		

PRESENTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT - Fonction 820

Résultat de l'exercice 2023			
FONCTIONNEMENT		REALISATIONS	RAR
	Dépenses	205 945,09 €	non repris
	Recettes	235 007,68 €	non repris
Résultat de l'exercice	Excédentaire	<u>29 062,59 €</u>	
Résultat de clôture de l'exercice 2023			
	Résultat antérieur	Résultat de l'exercice	Résultat de clôture
Fonctionnement	33 017,36 €	29 062,59 €	62 079,95 €

INVESTISSEMENT			
	Prévisions	Réalizations	Restes à réaliser
Dépenses d'investissement	100 350,00	51 601,00	48 749,00
Chapitre 13	23 451,00	23 451,00	0,00
13911 Subventions d'investissement transférées au compte de résultat Etat et établissements nationaux	13 500,00	13 500,00	0,00
13913 Subvention d'investissement transférées au compte de résultat Département	9 951,00	9 951,00	0,00
Chapitre 20	68 000,00	28 150,00	39 850,00
202 Frais d'études, d'élaboration, de modifications et de révisions des documents d'urbanisme	40 000,00	21 600,00	18 400,00
2031 Frais d'études	26 500,00	6 550,00	19 950,00
2051 Concessions, brevets, licences, logiciels	1 500,00	0	1 500,00
Chapitre 21	6 000,00	0,00	6 000,00
2183 Matériel de bureau et informatique	4 000,00	0	4 000,00
2184 Mobilier	2 000,00	0	2 000,00
2188 Autres immobilisations corporelles	0,00	0	0
Chapitre 020	2 899,00	0,00	2 899,00
020 Dépenses imprévues	2 899,00	0	2 899,00
Recettes d'investissement	100 350,00	53 562,51	
Chapitre 10	5 541,00	10 541,12	
1068 Excédent de fonctionnement capitalisé	0,00	5 000,00	
10222 FCTVA	5 541,00	5 541,12	
Chapitre 13	5 000,00	5 000,00	
1313 Subvention d'équipement transférable département	5 000,00	5 000,00	
Chapitre 28	38 112,00	38 021,39	
<u>280 Amortissements des immobilisations incorporelles</u>			
2802 Amortissements des frais liés à la réalisation des documents d'urbanisme	32 592,00	32 010,50	
28031 Amortissements des frais d'études	4 495,00	4 995,00	
28051 Concessions et droits similaires	334,00	258,00	
<u>281 Amortissements des immobilisations corporelles</u>			
28183 Amortissement de bureau et matériel informatique	531,00	548,41	
28184 Amortissements du mobilier	160,00	209,48	
021	5 000,00	0,00	
021 Virement de la section de fonctionnement	5 000,00	0,00	
Résultat	46 697,00		
Report solde d'exécution 2022	46 697,00		

PRESENTATION DU RESULTAT D'INVESTISSEMENT - Fonction 820**Solde d'exécution de l'exercice 2023**

INVESTISSEMENT		REALISATIONS	RAR
	Recettes	53 562,51 €	non repris
	Dépenses	51 601,00 €	non repris
Résultat de l'exercice	Excédentaire	<u>1 961,51 €</u>	

Résultat de clôture de l'exercice 2023

	Résultat antérieur	Résultat de l'exercice	Résultat de clôture
Investissement	46 697,09 €	1 961,51 €	48 658,60 €

Conclusion : Report de 40 079,95 € en R002 et 22 000 € au compte 1068, et Report de 48 658,60 € en R001
Annexe à la délibération n° 3 :

**Annexe à la délibération n° 3 :
COMPTE ADMINISTRATIF**

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Opérations exercice 2023	205 945,09	235 007,68	51 601,00	53 562,51	257 546,09	288 570,19
Résultats excédentaires reportés de 2022		33 017,36		46 697,09		79 714,45
TOTAUX	205 945,09	268 025,04	51 601,00	100 259,60	257 546,09	368 284,64
Résultats clôture excédentaires 2023		62 079,95		48 658,60		
RAR		62 079,95		48 658,60		110 738,55
TOTAUX CUMULES		62 079,95		48 658,60		110 738,55
Résultats définitifs		62 079,95		48 658,60		110 738,55

(Excédent de fonctionnement)

(Excédent d'investissement)



NOTE DE SYNTHÈSE JOINTE AU COMPTE ADMINISTRATIF 2023 ET BUDGET PRIMITIF 2024

1- Compte administratif 2023

En 2023, le compte administratif présente un excédent en fonctionnement de 29 062,59 € et un excédent en investissement de 1 961,51 €.

C'est le premier exercice bénéficiaire depuis la dernière révision du SCoT en 2017. Ce résultat est la conséquence directe de l'augmentation des contributions des intercommunalités votée en 2023. Cette situation plus favorable permettra d'anticiper les dépenses d'investissement à venir liées à la révision du SCoT, en prévoyant un virement à la section d'investissement.

2- Budget primitif 2024

Le budget 2024 est construit sur un double enjeu : il s'agira de poursuivre les actions engagées dans le cadre de la mise en œuvre du SCoT et d'engager la trajectoire financière liée à la révision générale du SCoT qui sera lancée en 2024.

A ce titre, les principales incidences financières sur le budget concerneront les actions suivantes :

2.1 Lancement de la procédure de révision du SCoT

L'évolution du contexte législatif et réglementaire récents issu des ordonnances de la loi ELAN qui réorganisent le contenu des futurs SCoT et de la loi Climat et Résilience qui impose des évolutions importantes du contenu du SCoT. Par ailleurs la décision du Président de la République du 19 juillet 2023, qui a retenu le site du CNPE du Bugey pour accueillir la troisième paire de réacteurs nucléaires de dernière génération EPR2 nécessite que le territoire anticipe l'arrivée de ceux-ci en matière d'aménagement du territoire et d'urbanisme.

La prescription de la révision générale du SCoT interviendra au premier semestre de cette année 2024. Au regard des investigations et comparaisons réalisées à l'échelle nationale, il est raisonnable d'estimer le coût de cette procédure à environ 200 000 euros HT. Ces dépenses d'investissement se répartiront sur plusieurs exercices au grès de la réalisation des différentes étapes de la procédure. Par ailleurs à l'issue de celle-ci il faudra prévoir les frais d'enquête publique évaluée à ce jour à environ 10 000 euros que l'on envisage sur l'exercice 2027 au plus tard.

Dès mars 2024, un marché d'assistance et conseil juridique sera lancé pour garantir la sécurité juridique de l'ensemble de la procédure incluant la phase préalable de marché public.

Pour l'exercice 2024, il est raisonnable de prévoir une somme de 50 000 € au compte 202 qui correspondra aux premières échéances liées aux marchés de prestations d'accompagnement du Syndicat mixte, pour réaliser cette procédure.

Cette révision pourrait engager des frais complémentaires en fonctionnement.

Aussi, il est proposé d'abonder les comptes suivants :

6231 : Annonces et insertions
6236 : Catalogues et imprimés
6257 : Réceptions / Missions
6261 : Frais d'affranchissement
6185 : Frais de colloques et séminaires

Ces dépenses seront ajustées en fonction du calendrier et de l'avancement de la procédure de révision.

2.2 Suite du recours de la modification n°1 du SCoT

Le recours déposé devant le tribunal administratif de Lyon par l'association Sortir du nucléaire contre la modification n°1 du SCoT suit son cours. Le Syndicat mixte BUCOPA est assisté juridiquement dans le cadre de celle-ci par le cabinet Hélios Avocats.

Les frais d'avocats pour l'assistance du syndicat mixte en première instance s'élèvent à 11 100 euros TTC. 3 600 euros TTC ont été facturés sur l'exercice 2023.

Pour l'exercice 2024, les honoraires restants seront imputés au compte 202, soit 7 500 € TTC.

2.3 Poursuite de la mission engagée en collaboration avec le CAUE pour la mise en œuvre d'une charte de qualité architecturale et paysagère

Coût global maximal de la convention 8 500 € TTC (compte 203 – Investissement), en fonction des interventions réellement effectuées selon les modalités d'une convention prochainement signée.

2.4 Personnel

Le Syndicat mixte accueillera une stagiaire pour 3 mois entre le 18 mars et le 21 juin 2024. Actuellement en 3ème année de BUT Ville et territoires durables à la faculté de IUT Grand Ouest Normandie - Université de Caen Normandie. Elle sera gratifiée au taux réglementaire en vigueur, environ 3 000 euros pour l'ensemble du stage. Cette somme sera imputée au compte 6218.

Le Syndicat mixte prévoit de recruter un alternant à partir de septembre 2024 dont le salaire s'élève à environ 6 000 € pour l'exercice 2024. Cette somme sera quant à elle imputée au compte 6417.
